



Rétrogradation de cadre à agent de maîtrise pour disponibilité

Par **frederic de fretignon**, le **24/03/2017** à **22:12**

Bonjour,

Actuellement en projet de création d'entreprise, je souhaite faire appel à l'expérience des membres du forum,

En effet, je suis cadre à temps plein au forfait jour, depuis 7 mois sur un nouveau poste, cela ne me permet pas de me libérer assez de temps pour me consacrer à mon projet,

Je souhaite acquérir le statut d'agent de maîtrise pour pouvoir limiter mes horaires de travail à 35H, voir 40H selon les besoins de la structure,

Mes missions actuelles ne justifient pas mon statut de cadre, tâches assez basiques sans management, un changement de statut ne serait pas dommageable pour l'entreprise,

Cependant, je souhaite vraiment rester dans cette entreprise le plus longtemps possible tout en développant mon projet en parallèle,

Une baisse de salaire sera biensur une des conséquences,

Cependant je voulais connaître votre avis sur la question,

Le changement de statut est-il légalement possible?

Quelqu'un a t-il déjà entendu ou expérimenté ce cas de figure, si oui quelles peuvent-être les conséquences?

Vous en remerciant par avance,

Par **P.M.**, le **25/03/2017** à **09:59**

Bonjour,

Un changement de statut n'est pas en lui-même complètement impossible mais, si vous le souhaitez, c'est apparemment que vous n'accompliriez pas vos fonctions de la même manière, reste à savoir si l'employeur en serait d'accord par rapport aussi éventuellement à vos collègues et également à votre qualification...